

<u>Arrondissement</u> ARRAS	Reçu le - 9 JAN. 2020
<u>Canton</u> ST POL SUR TERNOISE	

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2019

NOMBRE  
de conseillers en exercice 11  
de présents 6  
de votants 9

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BLANCKAERT Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. BLANCKAERT, Maire, Mmes CRESPEL et NIEWADA, Mrs DIAZ, KOLODZIEJCZAK et PRUVOST.

Absents excusés : Mme BAJEUX, Mrs FOURMAUX, HOCHEDÉ, PIEDANNA et ROCHE.

Pouvoirs de M. PIEDANNA à M. PRUVOST, de M. ROCHE à M. DIAZ et de M. HOCHEDÉ à M. KOLODZIEJCZAK.

La séance est ouverte, M. DIAZ Frédéric est nommé secrétaire.

2019-016

OBJET

*Installations classées  
Parc éolien sur Fontaine  
les Boulans*

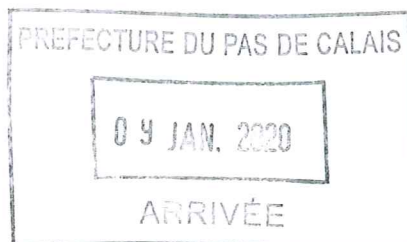
M. le Président informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 22 Novembre 2019, M. le Préfet du Pas de Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, sur le territoire de la commune de FONTAINE LES BOULANS, par la Société BORALEX FONTAINE LES BOULANS SARL dont le siège social est situé à BLENDECQUES

Conformément à l'article 9 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal de Nédonchel est invité à exprimer son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Après consultation du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet **un avis défavorable** à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, par la Société BORALEX FONTAINE LES BOULANS SARL sur le territoire de la commune de FONTAINE LES BOULANS.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa transmission en préfecture le 31/12/2019

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire  
*J.P. Blankaert*  
Jean-Pierre BLANCKAERT